

## Informations tarifaires Et Aide financière

### Tarifcation 2023/2024 :

Nous vous rappelons nos tarifs pour l'année 2023/2024 :

- Contribution familiale forfaitaire : 870.00 €
- Contribution Enseignement Catholique : 72.00 €
- Contribution UDOGEC : 9.00 €
- Frais administratifs : 35.00 €
- Pastorale : 6.00 €
- La garderie est facturée 1.5 € par présence et ajoutée à votre facture annuelle.
- Le repas est facturé 5.55€ s'il est réservé au préalable, sinon s'applique une majoration de 0.30 cts

Soit **annuellement 992.00 €**, somme à laquelle vient se déduire 202.00 € d'arrhes que vous avez réglé au préalable. Ce qui revient à 790.00 € pour l'année soit **mensuellement 79.00€**.

### Rappel tarification familles nombreuses :

Si 1 enfant à SFA	Si 2 enfants à SFA	Si 3 enfants à SFA	Si 4 enfants à SFA
100 % de la contribution	1 <sup>er</sup> : 100 % de la contribution	1 <sup>er</sup> : 100 % de la contribution	1 <sup>er</sup> : 100 % de la contribution
	2 <sup>nd</sup> : 90 % de la contribution	2 <sup>nd</sup> : 75 % de la contribution	2 <sup>nd</sup> : 75 % de la contribution
		3 <sup>ème</sup> : 50 % de la contribution	3 <sup>ème</sup> : 50 % de la contribution
			4 <sup>ème</sup> : 25 % de la contribution
			À partir du 5 <sup>ème</sup> 25 %.

Pour les familles séparées qui souhaitent payer les frais de scolarité séparément, merci de nous faire parvenir une demande écrite à : [compta@sfa34.fr](mailto:compta@sfa34.fr).

### Aide financière :

**Aide financière de l'Établissement** : Grace aux dons versés par certaines familles, nous mettons en place une aide réduisant d'un certain pourcentage la contribution forfaitaire annuelle pour les foyers les plus modestes. La demande doit être effectuée auprès de l'accueil entre le 1er et le 11 Septembre 2023.

Pièces à fournir : dernier avis d'imposition, attestation de paiement CAF, 3 derniers bulletins de salaire.